

1.1. COTISATIONS VOLONTAIRES PAR FAMILLE

Cotisations volontaires à l' A.P.E.L-Gerson et à l' U.N.A.P.E.L

1.2. COTISATION IMMOBILIERE BENEVOLE

Des travaux très importants sont entrepris pour moderniser les locaux scolaires et assurer le maximum de sécurité. Tous les ans, des travaux sont indispensables pour maintenir les bâtiments en bon état et développer de nouvelles pédagogies. La cotisation immobilière bénévole est destinée à financer une partie de ces budgets. Elle est très importante pour notre équilibre financier et l'avenir de l'école.

2.1 CONTRIBUTION DES FAMILLES : Frais de scolarité

2.2. COTISATIONS FORFAITAIRES PAR ELEVE

Cotisations reversées à la Direction Diocésaine, à l'UROGEC (organisme de gestion), à l'UGSEL (sport scolaire), à l'ASEID (solidarité entre établissements privés), et à l'Institut Catholique.

2.3 ASSURANCE OBLIGATOIRE RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE-ACCIDENT DE L'ELEVE

2.4. ANGLAIS et THEATRE : Dans les classes de CP (anglais), CE1, CE2, CM1, CM2 (anglais et théâtre), option théâtre (collège, lycée)

2.5. EXAMENS, BREVETS BLANCS, BACS BLANCS : Organisés en cours d'année, ces épreuves se passent dans les conditions des examens réels.

2.6. PHOTOCOPIES fournies au cours de l'année aux élèves.

2.7. ASSURANCE C.N.P - CHOMAGE-INVALIDITE-DECES DES PARENTS. (A ne pas confondre avec l'assurance responsabilité civile et individuelle-accident de l'élève facturée au 2.3)

Cette assurance vient en aide non seulement aux familles touchées par une invalidité ou un décès, mais aussi par le chômage ou par une baisse importante des revenus (profession libérale). Cette assurance couvre tous les frais inscrits sur la facture, (hors assurance et cotisations volontaires 1.1 et 1.2) demi-pension comprise, pendant 3 ans max. consécutifs à la date de prise en charge. A ce jour, plus de trente élèves bénéficient de la gratuité totale. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la circulaire jointe.

Si vous ne souhaitez pas cotiser à cette assurance vous devez IMPERATIVEMENT en faire la demande écrite par courrier adressé au service comptabilité avant le 15 SEPTEMBRE 2008 (date de facturation). Une semaine après l'envoi des factures nous ne pourrons plus annuler cette assurance.

2.8. CAISSE de CLASSE : Somme mise à la disposition de chaque institutrice pour financer la bibliothèque, les travaux manuels, la documentation ...

2.9. EVEIL CORPOREL ET MUSICAL : Psychomotricité adaptée aux classes maternelles (intervenante extérieure spécialisée).

2.10 PISCINE obligatoire - sauf contre-indication médicale - pour les élèves de 6°, CM2, CM1 et CE2. Ce forfait inclut le transport des élèves et des professeurs de natation.

2.11 OPTIONS : 2^{ème} langue ou anglais renforcé dans certaines classes de 6^{ème} et 5^{ème}

2.12 ADHESION A L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES (terminales) : cotisation forfaitaire pour 5 ans reversée à l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole GERSON (A.A.A.E.E.G.)

3.1 DEMI-PENSION ECOLE

ABONNEMENT COMPLET : système de paiement forfaitaire. (4 jours par semaine)

ABONNEMENT PARTIEL : **3 JOURS FIXES INTANGIBLES** (que l'on ne peut pas changer en cours d'année) : **615 €**, **Demi-Pensionnaire 2 Jours : 437 €** **Demi-Pensionnaire 1 jour : 224 €**

REPAS OCCASIONNEL AU TICKET POUR LES CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES : 65,00 € le carnet de 10 repas.

3.2 DEMI-PENSION COLLEGE ET LYCEE. Repas pris au self (ou à la cafétéria, par roulement, environ un repas par quinzaine au collège, plus fréquemment au lycée)

ABONNEMENT COMPLET : système de paiement forfaitaire. (4 jours par semaine). La présence des élèves abonnés est contrôlée quotidiennement.

Le **MERCREDI**, les élèves peuvent déjeuner à la cafétéria munie de leur carte d'élève préchargée à la comptabilité par multiple de 20 €.

ABONNEMENT PARTIEL : **1 A 3 JOURS FIXES INTANGIBLES** (que l'on ne peut pas changer en cours d'année) : **Demi-Pensionnaire 3 Jours : 743 €**, **DP2J : 512 €**, **DP1J : 259 €**

3.3 REPAS OCCASIONNELS - POUR LES CLASSES SECONDAIRES : repas à 7,50 € au self ou à la cafétéria. Les élèves n'ont pas à s'inscrire. Ils viennent à leur convenance munis de leur carte d'élève préchargée à la comptabilité. Minimum : 50 €

4. AUTRES FRAIS OPTIONNELS - Consulter les circulaires spécifiques distribuées à la rentrée scolaire.

- Aumônerie - Activités hors contrat du secondaire (stages de révision, oraux de français supplémentaires, théâtre, échecs, électronique, études dirigées, voyages linguistiques).
- Association sportive - Activités hors contrat du primaire (danse, échecs, judo, escrime, garderies) - Projets pédagogiques particuliers (classe de lecture, classe patrimoine)

5. MODES DE REGLEMENT : Vous recevrez une facture annuelle fin **SEPTEMBRE**, celle-ci est réglable soit par **3 chèques trimestriels** : (30.09.2008 – 15.12.2008 - 15.03.2009); soit par **9 prélèvements mensuels**. Dans ce cas renvoyez à la comptabilité avant le **15 SEPTEMBRE 2008** l'autorisation de prélèvement jointe, accompagnée d'un RIB. Si vous étiez prélevé en 2007/2008 et que vous souhaitez plus l'être ou si vous avez changé de banque, informez-en la comptabilité avant le **15.09.2008**; si vous étiez prélevé en 2007/2008 et que vous souhaitez poursuivre les prélèvements en 2008/2009, ne renvoyez rien. Les prélèvements reprendront automatiquement. Le montant dû sera prélevé dans les 10 premiers jours des mois d' OCTOBRE 2008 à JUIN 2009.

N.B : Tout trimestre commencé est dû en entier (sauf si le départ de l'élève a été demandé par la Direction). Pour tous renseignements s'adresser à l' **ECONOMAT** ou à la **COMPTABILITE**.

LA COMPTABILITE EST OUVERTE LE MATIN DE 8h15 à 12h00 Tél. : 01 45 03 81 10

01/07/08